BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2903

94 – VAL-DE-MARNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRÉTEIL

Ventes et cessions

931 429 690 RCS Créteil.
MJ & PARTNERS.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 12500.00 EUR.
Adresse : 22, Boulevard de Bellechasse, 94100 Saint-Maur-des-Fossés.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION MJ & PARTNERS Société à responsabilité limitée Au capital de : 12 500,00 EUR Siège social 22 Boulevard de Bellechasse 94100 Saint-Maur-des-Fossés N° RCS 931 429 690 RCS Créteil, est société absorbante IRENE Société par actions simplifiée Au capital de : 10 000,00 EUR Siège social 22 Boulevard de Bellechasse 94100 Saint-Maur-des-Fossés N ° RCS 837 660 844 RCS Créteil, est société absorbée Aux termes d'un acte SSP signé électroniquement le 13/11/2024, la société MJ & PARTNERS, société à responsabilité limitée au capital de 12.500 euros, ayant son siège social au 22 boulevard de Bellechasse, 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de CRETEIL sous le numéro 931 429 690 et la société IRENE, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, ayant son siège social au 22 boulevard de Bellechasse, 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de CRETEIL sous le numéro 837 660 844 ; ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société IRENE par la société MJ & PARTNERS. La société IRENE ferait apport à la société MJ & PARTNERS de la totalité de son actif, soit 2 427 898 euros à charge de la totalité de son passif, soit 2 657 843 euros. La valeur nette des apports s'élèverait – 229 945 euros (situation nette négative). La totalité des droits sociaux composant le capital de la société absorbante étant détenu intégralement par la société absorbante, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, aucun échange de titres ni aucune prime de fusion. La fusion prendrait effet rétroactivement au 30/09/2024, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société IRENE depuis le 30/09/2024 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société MJ & PARTNERS. La société IRENE sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de CRETEIL au nom des deux sociétés le 15/11/2024..